

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *VICTIM SUPPORT EUROPE*

Forme juridique: *Association internationale sans but lucratif*

Adresse: *RUE DE LA LOI* N°: *235* Boîte: *27*

Code postal: *1040* Commune: *Etterbeek*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles, francophone*

Adresse Internet¹:

Numéro d'entreprise *BE 0828.549.254*

DATE *26 / 05 / 2020* de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS *COMPTES ANNUELS EN EUROS*

approuvés par l'assemblée générale² du *10 / 05 / 2022*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 / 01 / 2021* au *31 / 12 / 2021*

Exercice précédent du *01 / 01 / 2020* au *31 / 12 / 2020*

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ ~~ne sont pas~~ ³ identiques à ceux publiés antérieurement

Nombre total de pages déposées: *18* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1.1, 6.2, 6.5, 6.7, 7, 8*

*Signature
(nom et qualité)*

*Signature
(nom et qualité)*

¹ Mention facultative.

² Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

³ Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

<i>João LAZARO JOSE ESTÉVAO 135/ boîte A, 1150-201 LISBOA, Portugal</i>	<i>Président du Conseil d'Administration 19/11/2019 - 26/05/2021</i>
<i>LIVIJA PLANCIC rue de la loi 235 boîte B27, 1040 Etterbeek, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/05/2021 - 26/05/2024</i>
<i>Gabor VEISZ rue de la loi 235 boîte B27, 1040 Etterbeek, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/05/2021 - 26/05/2024</i>
<i>Leena-Kaisa ABERG Maistraatinportti 4 boîte A, 00240 Helsinki, Finlande</i>	<i>Administrateur 19/11/2019 - 26/05/2021</i>
<i>Tobias KOERTNER rue de la loi 235 boîte B27, 1040 Etterbeek, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/05/2021 - 26/05/2024</i>
<i>Olga KOSTINA Bolshoi Vlasievsky pereulok bldg 1, 119002 Moscou, Russie</i>	<i>Administrateur 19/11/2019 - 26/05/2021</i>
<i>Géraldine HANNA rue de la Loi 235 boîte B27, 1040 Etterbeek, Belgique</i>	<i>Président du Conseil d'Administration 26/05/2021 - 26/05/2024</i>
<i>Petra KLEIN rue de la loi 235 boîte B27, 1040 Etterbeek, Belgique</i>	<i>Vice-président du Conseil d'Administration 26/05/2021 - 26/05/2024</i>
<i>Silvia TARAVAN rue de la loi 235 boîte B27, 1040 Etterbeek, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/05/2021 - 26/05/2024</i>
<i>Jérôme MOREAU rue de la loi 235 boîte B27, 1040 Etterbeek, Belgique</i>	<i>Vice-président du Conseil d'Administration 26/05/2021 - 26/05/2024</i>
<i>Carmen RASQUETTE rue de la loi 235 boîte B27, 1040 Etterbeek, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/05/2021 - 26/05/2024</i>
<i>Frida WHELDON rue de la loi 235 boîte B27, 1040 Etterbeek, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/05/2021 - 26/05/2024</i>
<i>Rosa JANSEN rue de la loi 235 boîte B27, 1040 Etterbeek, Belgique</i>	<i>Administrateur 26/05/2021 - 26/05/2024</i>
<i>CROWE HORWATH CALLENS PIRENNE AND Co SPRL N°: BE 0427.897.088 Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Antwerpen, Belgique N° de membre: B00003</i>	<i>Commissaire 15/05/2015 -</i>
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Ken SNOEKS Jan Van Rijswijcklaan 10, 2018 Antwerpen, Belgique N° de membre: A02189</i>	

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
 - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
 - B. L'établissement des comptes annuels,
 - C. La vérification des comptes annuels et/ou
 - D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<i>RM AND PARTNERS</i> <i>N°: BE 0883.537.069</i> <i>RUE DE PONDIRE 23, 5590 CINEY, Belgique</i> <i>Représenté(es) par:</i> <i>REGINE MERCIER</i> <i>(Expert-Comptable fiscaliste agréée)</i> <i>RUE DE PONDIRE 23, 5590 CINEY, Belgique</i>	10.877.134 50.696.240	B

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	25.352	7.823
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	5.339	2.887
Terrains et constructions		22
Installations, machines et outillage		23
Mobilier et matériel roulant		24	5.339	2.887
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27
Immobilisations financières	6.1.3	28	20.013	4.936
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	1.677.994	1.484.015
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3
Stocks		30/36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	699.263	592.835
Créances commerciales		40	471.848	415.513
Autres créances		41	227.415	177.322
Placements de trésorerie		50/53	10.000	10.000
Valeurs disponibles		54/58	958.837	870.388
Comptes de régularisation		490/1	9.894	10.792
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.703.346	1.491.838

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	383.007	314.476
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	38.026	38.026
Plus-values de réévaluation		12
Fonds affectés et autres réserves	6.3	13
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	344.981	276.450
Subsides en capital		15
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16
Provisions pour risques et charges		160/5
Pensions et obligations similaires		160
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges		164/5
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167
Impôts différés		168
DETTES		17/49	1.320.339	1.177.362
Dettes à plus d'un an	6.3	17	15.077
Dettes financières		170/4	15.077
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3	15.077
Autres emprunts		174/0
Dettes commerciales		175
Acomptes sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	230.462	329.456
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42
Dettes financières		43
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	92.505	228.429
Fournisseurs		440/4	92.505	228.429
Effets à payer		441
Acomptes sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	137.895	100.965
Impôts		450/3	8.281	18.605
Rémunérations et charges sociales		454/9	129.614	82.360
Autres dettes		48	62	62
Comptes de régularisation		492/3	1.074.800	847.906
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.703.346	1.491.838

COMpte DE Résultats

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute		9900	835.850	571.136
Produits d'exploitation non récurrents		76A	5.134
Chiffre d'affaires*		70
Cotisations, dons, legs et subsides*		73
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61
Rémunérations, charges sociales et pensions		62	751.623	529.149
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.940	1.314
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)		631/4
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)		635/9
Autres charges d'exploitation		640/8	10.291	8.911
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	85
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	69.911	31.762
Produits financiers	6.4	75/76B	797	88
Produits financiers récurrents		75	797	88
Produits financiers non récurrents		76B
Charges financières	6.4	65/66B	2.177	5.083
Charges financières récurrentes		65	2.177	5.083
Charges financières non récurrentes		66B
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	68.531	26.767
Prélèvement sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat		67/77
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	68.531	26.767
Prélèvement sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	68.531	26.767

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	<i>344.981</i>	<i>276.450</i>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	<i>68.531</i>	<i>26.767</i>
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	<i>276.450</i>	<i>249.683</i>
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	<i>344.981</i>	<i>276.450</i>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.329
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	6.392	
Cessions et désaffectations	8179	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8189	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	15.721	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8219	
Acquises de tiers	8229	
Annulées	8239	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8249	
Plus-values au terme de l'exercice	8259	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.442
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	3.940	
Repris	8289	
Acquis de tiers	8299	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8319	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	10.382	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	5.339	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.936
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	15.077	
Cessions et retraits	8375	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8385	
Autres mutations(+)/(-)	8386	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	20.013	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8415	
Acquises de tiers	8425	
Annulées	8435	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	20.013	

ETAT DES DETTES

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	15.077
DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	891
Autres emprunts	901
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation		
Dettes financières	8922
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées	892
Autres emprunts	902
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation	9062

RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PERSONNEL			
Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	15,8	10,6
PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE			
Produits non récurrents	76	5.134
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	5.134
Produits financiers non récurrents	(76B)
Charges non récurrentes	66	85
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	85
Charges financières non récurrentes	(66B)
RÉSULTATS FINANCIERS			
Intérêts portés à l'actif	6502

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES		
Garanties constituées en leur faveur	9294
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295
LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
.....		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502

	Exercice
LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)	
<i>Le montant des honoraires du commissaire est de 5053,50 euros tvac pour l'année 2021</i>	
.....	5.053
.....
.....
.....

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration	
.....
.....
.....
.....

RÈGLES D'ÉVALUATION

Règles d'évaluation de l'Association

Le Conseil d'Administration notifie par la présente l'ensemble des règles d'évaluation qui gouvernent la gestion comptable de l'association et expliquent les valeurs de son patrimoine présentées dans le bilan.

En sa séance du 9 mars 2016 le Conseil d'Administration de l'association a modifié comme suit les règles d'évaluation arrêtée en date du 4 septembre 2012 :

ACTIF DU BILAN

I. FRAIS D'ETABLISSEMENT

Valeur d'entrée en comptabilité

Les frais d'établissement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition exception faite de tous sites internet qui sont considérés comme outils de production principal.

Ne sont pas considérés comme des immobilisations incorporelles, les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 2000 euros HTVA, la prise en charge totale se faisant alors l'année de l'acquisition.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles sont amorties de manière linéaire à partir de leur année d'acquisition sur une période de cinq ans.

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Valeur d'entrée en comptabilité

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Ne sont pas considérés comme des immobilisations corporelles, les biens dont la valeur d'acquisition est inférieure à 2000 euros HTVA, la prise en charge totale se faisant alors l'année de l'acquisition.

Amortissements

Suivant la nature des immobilisations corporelles, le Conseil d'Administration a décidé de la méthode d'amortissement et du taux annuel applicable. Cependant, il se réserve le droit de modifier les taux applicables dans des cas d'exception dûment justifiés.

A. Terrains et constructions

L'association n'est pas propriétaire des bâtiments qu'elle occupe.

B. Mobilier

" Mobilier : amortissements linéaire sur une période de 3 ans

" Matériel informatique : amortissements linéaire sur une période de 3 ans

" Matériel de bureau : amortissements linéaire sur une période de 3 ans

C. Amortissements exceptionnels ou complémentaires

Le cas échéant, le Conseil d'Administration décide s'il y a lieu de prévoir une dotation exceptionnelle ou complémentaire au compte d'amortissements des immobilisations corporelles ayant subi une perte inopinée de valeur économique ou qui sont retirées de l'exploitation.

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations dans des sociétés liées ou non liées, et les créances sur des entités liées et non liées sont valorisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

Les dépôts et cautionnements sont repris à leur valeur nominale.

V. CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances à plus d'un an, commerciales ou financières, sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une réduction de valeur est opérée sur ces créances lorsque leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

VI. STOCKS

L'association ne détient pas de stocks.

VII. CREANCES A UN AN AU PLUS

Créances commerciales

Les créances à un an au plus sur les clients sont évaluées à leur valeur nominale. .

Des réductions de valeur sont actées sur les créances dès que leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

On considère que c'est automatiquement le cas pour les créances de faible valeur (maximum 20 €), vieilles de plus d'un an, après avoir envoyé trois rappels sans obtenir de réponse et pour lesquelles le coût de la procédure judiciaire dépasserait le montant de la créance.

Subsides à recevoir

Les subsides sont enregistrés en Autres créances au bilan dès qu'ils ont un caractère certain, c'est-à-dire dès la réception du courrier d'octroi de la part du pouvoir subsidiant, confirmant l'obtention et les modalités de la liquidation du subside, ou dès qu'ils sont justifiés par une pièce probante.

VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE

Les actions et parts, les titres à revenu fixe, ainsi que les dépôts à terme et autres placements de plus et de moins d'un an, sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Des réductions de valeur sont opérées sur les placements de trésorerie lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

IX. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont valorisées à leur valeur nominale.

Des réductions de valeur sont opérées sur dito lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

X. COMPTES DE REGULARISATION DE L'ACTIF

Les comptes de régularisation de l'actif du bilan comprennent les charges à reporter et les produits acquis et sont comptabilisés :

- soit aux montants nominaux des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants,
- soit aux montants des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que charges à reporter les proratas de primes d'assurances non consommées, pour leur valeur nominale.

PASSIF DU BILAN

I. FONDS AFFECTES

Les fonds affectés sont constitués par l'A.G., sur proposition du Conseil d'Administration, au départ du résultat positif de l'exercice non affecté en résultat reporté, pour acter de manière formelle l'intention de les utiliser à des projets identifiés.

II. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

À la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration examine, de manière individualisée, les provisions à constituer en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi qui s'imposent.

Ces provisions peuvent notamment concerner :

- les litiges en cours
- les charges fiscales et sociales (licenciements, TVA, ...)
- d'autres risques identifiés et précis.

Elles font l'objet de reprises en fin d'exercice, dans la mesure où elles excèdent une appréciation actualisée des risques et charges en considération desquels elles ont été constituées.

III. DETTES A PLUS D'UN AN

Les emprunts et dettes à plus d'un an sont comptabilisés à leur valeur nominale.

IV. DETTES A UN AN AU PLUS

Les emprunts et dettes à un an au plus sont comptabilisés à leur valeur nominale.

V. COMPTES DE REGULARISATION DU PASSIF

Les comptes de régularisation du passif du bilan comprennent les charges à imputer et les produits à reporter, et sont comptabilisés :

- soit aux montants des charges qui affèrent à l'exercice mais ne sont pas encore payées ou facturées,
- soit aux montants nominaux des produits déjà facturés ou encaissés mais afférant à l'exercice suivant.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que charges à imputer les subsides à rétrocéder sur une activité de coproduction.

Se retrouvent notamment dans les comptes de régularisation en tant que produits à reporter les abonnements vendus durant l'exercice mais qui ne seront utilisés qu'au cours des exercices suivants (OU : les cotisations déjà encaissées relatives à l'exercice suivant) (OU : les subsides excédentaires - c-à-d non consommés durant l'exercice sur base des dépenses justifiées - provenant d'un contrat-cadre portant sur plusieurs années).